

Termes de référence pour une réunion de concertation des Partenaires du PFBC impliqués dans le dialogue avec la Chine sur les forêts

(Etats des lieux du dialogue COMIFAC-SFA/Chine sur GDF et application des lois et la gouvernance forestière en Afrique Centrale)

I. Contexte

1. La présence croissante de la Chine dans l'économie mondiale est également observée dans le secteur forestier d'Afrique centrale. Non contente de se limiter à la simple importation du bois africain, la Chine a implanté depuis la fin des années 90, 12 entreprises d'exploitation forestières qui gèrent elles-mêmes des concessions forestières notamment dans les pays abritant une part significative de la forêt tropicale humide du Bassin du Congo: Gabon (10), Cameroun (1), République Démocratique du Congo (1), République du Congo (au moins 1 en cours d'établissement). Beaucoup d'autres sociétés d'exploitation forestière apparemment nationales, ont des gros intérêts financiers chinois et exportent leur production vers la Chine. Les volumes commerciaux concernés sont impressionnants et avant l'amorce du dialogue avec la Chine, tenaient peu compte des principes de durabilité et de légalité. Comment faire pour que les produits forestiers d'Afrique centrale importés par la Chine et les entreprises chinoises d'exploitation forestière opérant dans cette même sous-région respectent les principes de gouvernance forestière?
2. La COMIFAC souhaite ainsi vivement continuer le dialogue et la concertation avec la Chine dans le domaine de la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo, commencés depuis 2007, afin de promouvoir une coopération plus structurée entre les acteurs Chinois et l'Afrique Centrale. L'objectif de ce dialogue est d'améliorer la gouvernance dans le secteur forestier, dans le but de lutter contre les coupes de bois illégales¹, de réduire la pauvreté et dans sa volonté affichée de mieux utiliser la valeur des ressources forestières et non-forestières disponibles. Ceci nécessite de la Chine, également au niveau d'Afrique centrale, le suivi des prescriptions du Plan d'Action FLEG de l'UE et du Lacey Act des Etats-Unis sur la légalité des produits forestiers importés.
3. Le dialogue souhaité par la COMIFAC avec la Chine est également destiné à faire partager l'expérience de la sous-région d'Afrique centrale dans la conservation et la gestion durable de ses écosystèmes forestiers, en conformité avec la stratégie régionale (plan de convergence) qui est la traduction opérationnelle de la Déclaration de Yaoundé faite en 1999 par les Chefs d'Etat. Ces pays du Bassin du Congo semblent avoir compris en effet que des mesures qui n'ont que des motivations macro-économiques et qui ignorent totalement les principes écologiques et des intérêts économiques et sociaux des communautés

¹ Selon le rapport de « Environmental Investigation Agency (IEA), les importations des bois illégaux par la Chine seraient au moins égales à 18,5 millions de m3 en 2011

qui vivent de la forêt et dans la forêt, n'apportent pas de solution à long terme à ces problèmes.

4. Depuis 2007 plusieurs initiatives ont ainsi été développées dans le cadre et par les Partenaires du PFBC pour inclure des acteurs chinois (State Forest Administration/SFA; opérateurs privés) dans le dialogue sur des questions pratiques de gestion durable des forêts (GDF) et de la mise en œuvre du Plan de Convergence, et notamment sur l'éco-certification de bois, le processus FLEGT, l'amélioration de la traçabilité des bois et des produits du bois dans les pays membres de la COMIFAC. Peuvent être citées à titre d'exemple d'activités :
- Organisations appuyées par la facilitation allemande du PFBC, la **COMIFAC** et les autres membres du PFBC de plusieurs ateliers, entre autres, à Libreville, Douala, Yaoundé, Kinshasa et Brazzaville, avec la participation de la partie chinoise ;
 - Participation des représentants de la **COMIFAC** et du **PFBC** aux conférences sur la gestion durable des forêts et le commerce des bois en Chine, dont tout récemment à la 4^{ème} Conférence internationale sur les Forêts, les Marchés, la Politique & la Pratique (FMP&P), à Shanghai en Juin 2011 ;
 - Organisation et financement par **WWF** et **IUCN** depuis 2008 des visites d'information des cadres chinois en Afrique Centrale, des ateliers pour un renforcement des capacités et des conférences avec une participation africaine en Chine ;
 - Mise en contact par **WWF** – dans le cadre de ses programmes transversaux (« China for a Global Shift » et « Global Forest Trade Network/GFTN ») – des décideurs et techniciens chinois avec ceux du Gabon pour opérationnaliser et vulgariser les « Lignes Directrices » de SFA pour une gestion durable des forêts, et organisation des voyages de sensibilisation et de prise de contact, des ateliers de formation et de coordination en 2011 à Libreville et Yaoundé pour les industries minières;
 - Proposition par **IUCN** d'un projet sous financement de l'OIBT, de promotion des échanges entre SFA, les sociétés chinoises implantées dans le Bassin du Congo et les administrations locales;
 - Déblocage par l'**Allemagne** une importante enveloppe pour faciliter le dialogue Chine-Afrique Centrale sur la gestion durable des forêts dans le cadre de la coopération avec la COMIFAC, qui vise à l'établissement d'une plateforme de dialogue pour les échanges et le renforcement des capacités ;
 - Inclusions en cours de mise en place par la **France** et l'**Allemagne**, en coopération avec **FSC** et **WWF/GFTN**, des sociétés chinoises dans les programmes d'appui à la préparation des plans d'aménagement forestiers et de la certification ;
 - Propositions d'extension vers l'Afrique par **DFID/UK** de son programme « Forest Governance Markets and Climate Programme (FGMC) », qui vise à promouvoir la légalité dans le commerce du bois tropical ainsi que la préparation pour une mise en œuvre des futurs arrangements pour REDD+.

- Finalisation en cours par **CIFOR** d' une étude sur les activités de commerce et d'investissements chinois dans les secteurs forestier, minier, et agricole au Cameroun, en RDC et au Gabon, et les impacts potentiels de ces activités sur les forêts et les communautés riveraines ;
 - Conclusion en 2009 par la Commission de l'**Union Européenne** et **SFA** d'un « Mécanisme Bilatéral de Coordination (**BCM**) sur FLEG » qui vise aussi à une coopération avec des pays producteurs de bois ;
 - Implication depuis Libreville 2008 par **ATIBT** et les syndicats de la filière de bois en Afrique Centrale, des sociétés chinoises dans le label de qualité « Africa Wood For Life » et le Forum de Bois RACEWOOD à Douala 2010 et Pointe Noire 2011, et prévisions d'intensifier le dialogue avec des « entreprises phare » et des opérateurs chinois sur l'application des méthodes GDF et certification ;
 - Dialogue régulier à haut niveau des **USA** dans le cadre du « US-China Bilateral Forum on Illegal Logging ».
5. En juillet 2012 à Pékin, la conférence ministérielle du forum sur la Coopération Sino-Africaine (**FOCAC**) a inclus dans son plan d'action 2013-2015 (art 5.6.2) que : « la Chine aidera les pays africains à améliorer la protection et la gestion durable des forêts ». La SFA a indiqué de pouvoir entrer, sur cette base, dans une coopération bien structurée et plus étroite avec la COMIFAC et d'envisager des projets d'appui concrets.
6. Comme prochaine étape, la SFA a invité en février 2012 le Président de la COMIFAC accompagné d'une délégation, à effectuer une visite de travail en Chine pour discuter les détails du dialogue envisagé. Pour préparer cette visite, la SFA a proposé un **échange préalable sur un draft MoU** (Memorandum d'Entente). Le projet de MoU préparé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a été envoyé au Président en exercice de la COMIFAC pour être transmis aux autorités chinoises. Il contient une « Liste indicative des thèmes et activités » qui pourraient être mises en œuvre avec l'appui des partenaires du PFBC (voir annexe).
7. Les objectifs spécifiques de cette mission qui sera organisée par la Présidence tchadienne de la COMIFAC, sont : (i) renforcer les relations entre les acteurs chinois du secteur forestier dont notamment SFA, Ministère du Commerce, Ministère des Affaires Etrangères et ceux du Bassin du Congo dont notamment COMIFAC, Secteur privé, PFBC ; (ii) comprendre mieux les relations économiques entre la Chine et l'Afrique Centrale, notamment dans le secteur forestier; (iii) s'informer sur des expériences chinoises en matière forestière (sylviculture, restauration des sols, formation, etc.); (iv) obtenir l'aval officiel du Gouvernement de la République Populaire de Chine qui ouvre la voie à son Administration Forestière (SFA) pour opérer sur le terrain dans l'adaptation au contexte sous-régional, la vulgarisation au moyen d'ateliers, l'application des directives élaborés à l'intention des opérateurs Chinois et le renforcement des capacités des parties prenantes ; (vi) échanger sur la possibilité de la tenue d'une Conférence sur le développement durable et le marché du bois en Afrique Centrale.

II. Objectifs de la réunion de concertation proposée

8. Cette réunion de concertation et de coordination a été initiée pour permettre à tous les partenaires engagés dans la promotion du dialogue avec la Chine sur les forêts de :
- Echanger sur leurs projets et programmes respectifs;
 - S'aligner sur les objectifs de la COMIFAC dans ce dialogue ;
 - Rechercher une meilleure efficacité des actions entreprises en travaillant en synergie et dans l'esprit de transparence.

III. Résultats attendus

9. Les résultats ci-après sont attendus de cette réunion :
- La COMIFAC et les partenaires intéressés du PFBC sont informés des activités en cours et prévues dans le cadre de la promotion du dialogue et de la coopération avec la Chine en Afrique centrale sur la gestion durable des forêts (GDF) et le processus de légalité ;
 - Une entente est trouvée sur le principe et les mécanismes pour assurer une transparence entre partenaires du PFBC impliqués dans la promotion du dialogue et de la coopération avec la Chine sur les forêts en Afrique centrale ;
 - Des possibilités pour harmoniser et coordonner les approches et les activités concrètes sont identifiées.

IV. Date, lieu et participants de la réunion

10. La présente réunion qui se tiendra le 28 janvier 2013 dans la Salle de réunions de l'Hôtel SAWA de Douala (Cameroun), sera organisée par l'Allemagne spécialement chargée au sein du PFBC, de continuer à s'occuper de la coopération entre la Chine et la COMIFAC.
11. L'organisation matérielle de cette réunion se fera par le programme GIZ d'appui à la COMIFAC qui prendra en charge les coûts liés à la location de la salle de réunion, au transport et à l'hébergement des représentants de la Présidence en exercice et du Secrétariat de la COMIFAC, aux pause-café et au déjeuner dans la journée du 28 mars 2013.
12. Seront conviés à cette réunion les Partenaires du PFBC impliqués ou intéressés à s'engager dans la promotion du dialogue et de la coopération Chine-Afrique Centrale dans les domaines de gestion durable des forêts et de légalité. Pour bien préparer la réunion, les participants seront invités à soumettre aux organisateurs une information succincte sur :
- l'objet de leur engagement dans le dialogue avec la Chine
 - les autres partenaires impliqués
 - leurs attentes de la présente réunion de concertation
 - les activités et résultats dans le passé
 - les activités prévues .

Liste indicative des thèmes et activités

(extrait du draft MoU COMIFAC-SFA , préparé par SE COMIFAC le 10.7.2012)

- Améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs Chinois et ceux d'Afrique Centrale à travers les échanges d'experts, des séminaires et des ateliers, des voyages d'études et des conférences, impliquant les décideurs, les administrations, le monde d'affaires et la société civile. L'expérience pourrait être tirée des conférences similaires (qui sont toutefois beaucoup plus grandes) sur *les Forêts, les Marchés, la Politique & la Pratique* qui ont principalement trait à la gestion forestière durable et au développement des marchés dans la région d'Asie.
- Opérationnaliser les Directives de SFA pour la *gestion et l'utilisation durables des forêts destinées aux Entreprises chinoises opérant à l'extérieur de la Chine*; adaptation de ces Directives à l'environnement légal, administratif et écologique de différents pays d'Afrique Centrale ; promotion de leur application (exercices pilotes, conseils aux entreprises) en coopération avec la COMIFAC et complémentaire aux activités envisagées par d'autres parties prenantes telles que la DFID et l'UICN/OIBT dans certains pays spécifiques.
- Développer une série d'ateliers ciblés pour les décideurs et les experts de Chine et d'Afrique Centrale sur les méthodes et les instruments compatibles avec les règles d'un commerce responsable actuellement en train d'être introduits dans l'UE (FLEGT and Règle de Due Diligence) et aux Etat Unis (Lacy Act); formation des cadres africain des sociétés et des administrations correspondantes (forêts, douanes, transport). Pour de telles activités, l'appui peut être demandé à la Facilité FLEGT de la Commission Européenne gérée par L'Institut Européen de la Forêt (IEF). Elles devraient être conçues dans le cadre du Mécanisme Bilatéral de Coordination (MBC) de l' UE sur la l'Application des Lois Forestières et la Gouvernance (FLEG). Le MBC permet la coordination de la formation impliquant des pays tiers producteurs de bois et la facilitation des contacts d'affaires entre l'UE et les opérateurs du secteur privé chinois, aussi bien que dans les pays producteurs de bois , en vue d'améliorer l'information sur les chaînes d'approvisionnement en produits du bois. Les Tdr pourraient toucher les aspects de légalité des bois, la traçabilité des bois, les exigences de la vérification, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, donner un aperçu sur les différentes parties impliquées dans les différentes activités de vérification (autorités délivrant des licences, compagnies d'audit, sociétés d'exploitation forestière, personnel de suivi sur le terrain, etc.), et donner des indications sur les opportunités de coopération douanière et de commercialisation. Ces questions préoccupent significativement les compagnies chinoises opérant en Afrique Centrale, les sociétés chinoises importatrices du bois

d'Afrique Centrale et les transformateurs industriels chinois du bois qui exportent les produits transformés en Europe.

- Envisager l'organisation des ateliers similaires et la formation sur les questions relatives à REDD+ dès que progressent les négociations internationales et les pays africains se préparent à impliquer les sociétés, (y compris les opérateurs chinois) dans la mise en œuvre (élaboration et application des techniques d'analyse des flux de carbone, la traçabilité des produits du bois récoltés, etc)
- Etant donné la vaste expérience chinoise en matière de reboisement en zones tempérées et plus important en zones subtropicales et tropicales, utiliser l'expertise chinoise particulièrement en ce qui concerne les conditions appropriées du cadre telles que la tenure foncière et les approches participatives, pour assister plusieurs pays d'Afrique Centrale dans le lancement de telles activités en régions de savanes.